



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :

11 Février 2014

Date d'affichage de
l'ordre du jour

12 février 2014

Nombre de conseillers :

En exercice **29**

Présents **27**

Votants **29**

N° de la délibération :

20140217-01_1

Codification : 7.1

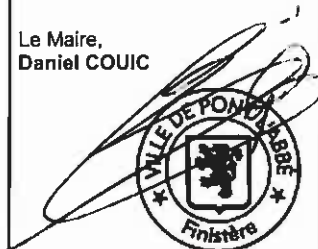
Décisions budgétaires -

OBJET :

**BUDGET DE LA
COMMUNE : COMPTE
ADMINISTRATIF 2013**

Le maire certifie que le comple-
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie
Le 19 Février 2014

Le Maire,
Daniel COUÏC



L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**,
Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**,
M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**,
Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**,
Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**,
Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**,
M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie
DREAU, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCO**, M. Stéphane **LE DOARE**,
Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des
membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. Yves **CANEVET** expose :

« Le Compte Administratif 2013 de la commune est arrêté :

En section de fonctionnement :

à la somme de **6.547.684,06 €** en dépenses,
et
à la somme de **8.109.558,92 €** en recettes.

Le résultat de l'exercice 2013, présente un solde positif de **1.561.874,86 €** (contre
1.178.913,81 € en 2012).

En section d'investissement :

à la somme de **3.935.169,27 €** en dépenses,
et
à la somme de **2.843.443,72 €** en recettes.

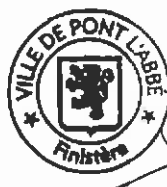
L'exercice se solde, après incorporation du déficit de N-1 (soit - 922.867,84 €),
par un déficit cumulé d'investissement de - 1.091.725,55 €.

Le document, conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, a par ailleurs été exposé et débattu en Commission « Finances – Administration Générale – Personnel » le 10 février dernier ».

M. Le Maire quitte la salle pour le vote et cède la présidence de séance à Mme Annie CAUDAL, 1^{ère} adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2013 de la commune tel que présenté.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Daniel COUÏC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_01_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

le Maire,
Daniel COUÏC

CA 2013 - COMMUNE DE PONT L'ABBE SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

		CA 2011	CA 2012	BP 2013	CA 2013
011	Charges à caractère général	1 218 104,31	1 390 942,00	1 404 750,00	1 277 244,70
6042	Autres prestations de services	27 356,15	30 535,88	29 500,00	27 989,78
60611	Eau et assainissement	41 698,35	43 516,55	44 000,00	49 707,29
60612	Energie - Electricité	181 749,69	186 118,98	187 300,00	221 933,21
60613	Chauffage	67 655,69	88 716,33	104 900,00	87 569,32
60621	Combustibles	1 131,84	1 197,13	1 920,00	1 254,96
60622	Carburants	42 216,81	40 097,47	43 500,00	40 763,53
60623	Alimentation	129 968,27	124 179,80	132 620,00	116 929,03
60624	Produits de traitement	4 049,07	4 201,86	4 020,00	2 345,11
60628	Autres fournitures non stockées	33 453,33	24 643,25	51 140,00	49 126,53
60631	Fournitures d'entretien	114 933,85	119 835,75	118 140,00	86 735,28
60632	Fournitures de petit équipement	22 256,30	17 360,10	14 740,00	11 285,06
60633	Fournitures de voierie	71 395,86	80 265,27	98 590,00	52 709,81
60636	Vêtements de travail	5 847,42	6 121,58	8 250,00	7 837,86
6064	Fournitures administratives	12 381,90	14 046,38	13 970,00	11 613,23
6065	Livres, disques	1 263,83	163,00	1 930,00	838,93
6067	Fournitures scolaires	2 146,16	2 241,61	2 200,00	1 710,64
6068	Autres matières et fournitures	51 195,39	36 503,58	57 950,00	46 900,18
611	Contrat Prestations de Services	34 229,40	53 692,16	75 500,00	65 832,61
6132	Locations immobilières	1 044,00	1 044,00	1 070,00	1 060,93
6135	Locations mobilières	17 798,85	26 438,71	19 670,00	22 482,67
61521	Entretien de terrains	12 525,41	17 012,47	18 800,00	24 956,38
61522	Entretien de bâtiments	18 653,37	7 758,65	6 500,00	8 467,73
61523	Entretien de voies et réseaux	13 974,62	15 056,94	5 000,00	14 188,39
61551	Entretien et réparation du matériel roulant	9 762,26	6 284,64	6 500,00	12 024,33
61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	10 513,36	17 074,39	6 510,00	5 406,76
6156	Maintenance	31 833,06	31 076,96	25 400,00	24 120,34
616	Primes d'assurance	51 013,17	38 757,77	40 000,00	28 019,18
617	Etudes et recherche	3 588,00	-	42 000,00	32 963,60
6182	Documentation générale et technique	4 983,95	6 112,57	5 460,00	3 891,72
6184	Versement à des organismes de formation	13 669,93	34 909,74	35 000,00	24 430,70
6188	Autres frais divers	327,11	214,85	230,00	234,42
6225	Indemnité au comptable et aux régisseurs	1 913,97	686,55	1 000,00	684,57
6226	Honoraires	-	2 590,10	2 000,00	3 325,72
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 167,23	10 620,91	10 100,00	5 173,69
6228	Rémunération intermédiaires et honoraires	8 970,58	6 172,38	3 580,00	10 732,15
6231	Annonces et insertions	10 663,64	9 252,05	13 100,00	8 916,93
6232	Fêtes et cérémonies	8 096,50	4 137,18	8 180,00	9 730,36
6236	Catalogues et imprimés	5 138,76	9 179,60	5 300,00	7 208,41
6237	Publications	4 732,77	9 632,78	4 800,00	5 394,76
6238	Frais publicité et relations publiques	15 757,39	46 183,99	38 300,00	29 247,89
6241	Transports de biens	74,74	12,80	-	-
6247	Transports collectifs	12 145,81	9 722,00	12 500,00	11 886,50
6248	Frais de transports divers	62,60	1 511,95	1 100,00	2 669,12
6251	Voyages et déplacements	9 425,77	6 430,14	12 000,00	9 714,36
6257	Réceptions	5 760,63	6 799,20	5 800,00	5 255,76
6261	Frais d'affranchissement	17 251,00	17 256,64	17 000,00	16 536,87
6262	Frais de télécommunications	28 521,74	31 698,16	30 000,00	31 266,06
627	Services bancaires et assimilés	445,18	1 241,16	500,00	247,20
6281	Concours divers (cotisations)	3 779,52	4 332,53	3 800,00	4 724,24
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 090,13	3 777,86	4 090,00	3 425,70
62878	Remboursement de frais aux organismes	18 412,45	2 644,91	3 000,00	3 520,20
6288	Divers services extérieurs	6 128,92	7 285,05	3 820,00	2 544,60
63512	Taxes foncières	19 265,00	19 148,00	20 000,00	19 171,00
63513	Autres impôts locaux	-	1 508,00	-	-
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	315,00	2 070,50	320,00	248,00
6358	Autres droits	104,78	49,99	150,00	47,10
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	246,00	1 865,00	2 000,00	2 248,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 198 028,18	2 272 936,88	2 330 000,00	2 141 649,79
6218	Autre personnel extérieur au service	86 264,10	135 049,68	116 000,00	86 246,53
631	Impôts sur rémunérations	10 049,00	11 316,00	7 000,00	-
6332	Cotisations versées au FNAL	-	6 740,24	8 000,00	8 867,04
6336	Cotisations CNFPT et CDG	37 140,67	35 891,75	38 000,00	43 297,78
64111	Rémunération personnel titulaire	1 720 306,62	1 520 895,73	1 560 000,00	1 527 096,65
64112	NBI, supplément familial, indemnité résidence	-	37 577,15	40 000,00	54 446,72
64118	Autres indemnités	-	196 352,34	200 000,00	252 942,60
64131	Rémunération personnel non titulaire	381 204,36	386 712,33	384 000,00	244 989,24
64168	Autres emplois d'insertion	47 592,35	13 362,67	35 000,00	26 247,21
6417	Rémunérations des apprentis	-	3 649,80	8 000,00	9 840,12
6451	Cotisations à l'URSSAF	348 520,00	349 321,68	360 000,00	339 048,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	429 692,86	425 924,72	430 000,00	456 408,76
6454	Cotisations aux Assedic	23 150,00	24 124,78	25 000,00	17 829,00
6455	Cotisations assurance du personnel	71 033,46	79 843,14	80 000,00	71 946,33
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	12 584,20	8 652,16	12 000,00	5 905,18
64731	Allocation de chômage	4 155,14	15 057,24	16 000,00	12 793,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	21 397,22	21 675,29	22 000,00	23 313,22
6475	Médecine du travail, pharmacie	843,40	1 066,82	8 000,00	728,20
6478	Autres charges sociales diverses	-	-	-	9 964,21
6488	Autres charges de personnel	4 094,80	723,46	1 000,00	1 760,00

65	Autres charges de gestion courante	1 344 834.47	1 297 957.93	1 413 844.80	1 348 240.51
6531	Indemnités maire et adjoints	111 138.64	109 869.41	121 000.00	111 223.90
6532	Frais de mission des élus	683.97	485.20	2 000.00	901.30
6533	Cotisations de retraite maire et adjoint	6 001.46	6 010.65	6 100.00	7 225.33
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale			12 000.00	12 456.90
6535	Frais de formation des élus	4 400.93	1 038.80	4 500.00	1 150.20
6536	Frais représentation du Maire	-		-	
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	3 907.34	1 869.52	3 000.00	1 141.72
6542	Créances éteintes		7 844.45	10 744.00	1 941.27
6553	Service incendie	195 301.00	198 621.00	206 600.00	206 567.00
655601	Fonctionnement OGE	140 560.56	148 837.56	148 000.00	140 083.05
657351	GFP de rattachement				52.79
657361	Subvention fonctionnement caisses des écoles	34 884.66	31 901.62	41 000.00	35 448.31
657362	Subvention fonctionnement CCAS	80 000.00	110 600.00	105 000.00	105 000.00
657371	Subvention annuelle au SPAC	348 000.00	351 220.00	355 000.00	355 000.00
657372	Autres subventions au SPAC	6 861.86	6 016.51	7 000.00	-
6574	Subvention associations et organismes privés	352 284.00	375 641.88	382 000.00	357 757.04
65742	Subvention solidarité	10 000.00	10 000.00	10 000.00	13 000.00
658	Charges diverses de gestion courante	0.05	1.33	-	
66	Charges financières	215 933.61	217 741.93	215 000.00	189 313.62
66111	Intérêts des emprunts et des dettes réglés à l'échéance	214 754.37	211 807.96	215 000.00	189 313.62
66112	Intérêts rattachement des ICNE (emprunts)	241.74	4 066.03	5 000.00	9 431.33
6615	Intérêts ligne de trésorerie	26.92		5 000.00	3 572.75
67	Charges exceptionnelles	18 537.99	28 791.18	22 000.00	14 343.90
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marché		134.66	300.00	-
6713	secours et dons		358.83		-
6714	bourses et prix				100.00
6718	Charges exceptionnelles / Opérations de gestion	333.88	230.57	300.00	103.00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 776.77	597.92	5 000.00	103.46
6745	Subvention exceptionnelle personnes droit privé	9 026.13	22 590.00	15 000.00	11 795.10
678	Autres charges exceptionnelles	5 411.09	1 980.15	3 000.00	2 392.14
68	Dotations aux amortissements	10 000.00	-	-	-
6865	Dotations aux provisions pour risques et charges financières	10 000.00		-	-
023	Dépenses imprévues		-	50 000.00	-
043	Opérations d'ordre de transfert entre sections	311 152.05	280 941.80	310 000.00	327 868.02
675	Valeurs comptables des immo cédées		4 060.26		249 404.85
676	Différences sur réalisations	302.00	15 362.82	-	9 334.15
6811	Dotations aux amortissements	205 053.72	265 920.42	370 850.00	269 129.02
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	22 326.33		-	-
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	2 870.00		-	-
023	Virement à la section d'investissement			1 078 156.00	
	Total opérations réelles	5 953 730.08	6 158 416.99	6 467 294.00	6 019 816.04
	Total opérations d'ordre	231 152.05	285 941.80	1 349 026.00	527 868.02
	Total dépenses de fonctionnement	6 184 882.13	6 444 360.49	7 816 320.00	6 547 684.06

BP 2014 - COMMUNE DE PONT L'ABBE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

		CA 2011	CA 2012	BP 2013	CA 2013
70	Produits des activités	424 897,41	536 310,42	227 102,00	514 833,33
7028	Autres produits agricoles et forestiers		125,00		83,33
70311	Concessions cimetières	8 184,42	12 984,25	20 000,00	15 862,54
70312	Redevances funéraires	1 527,28	1 659,20	2 000,00	2 500,26
70323	Redevance d'occupation du domaine public	20 435,78	21 358,35	20 000,00	22 236,58
70328	Autres droits de stationnement et location		8 399,37	5 000,00	9 763,12
70388	Autres redevances et recettes diverses				80,00
704	Travaux	980,36			
7062	Redevances et droits des services culturels	61,80			
70631	Redevances et droits services sports	4 695,50	4 742,00	4 700,00	6 082,00
70632	Redevances et droits services de loisirs	113 561,36	110 252,04	116 500,00	109 274,99
7066	Redevances et droits services à caractère social	5 512,15	6 956,48	5 500,00	8 674,44
7067	Redevances et droits services périscolaires enseignement	186 855,12	194 612,06	200 000,00	204 319,87
70688	Autres prestations de service		63,73		
7082	Commission		8 353,83	10 000,00	3 310,47
70841	Mise à disposition de personnel budgets annexes	9 227,32	56 636,87	50 400,00	53 415,69
70848	Mise à disposition de personnel autres organismes	28 147,31	28 561,78	24 000,00	25 749,50
70872	Remboursement de frais budgets annexes	1 126,95	1 426,16	1 000,00	2 056,02
70873	Remboursement de frais par les CCAS	9 059,69	10 753,32	8 000,00	4 549,69
70878	Remboursement de frais autres redevables	35 222,55	63 426,39	60 000,00	49 754,20
7088	Autres produits activités annexes				501,70
73	Impôts et taxes	4 414 240,19	4 581 232,42	4 542 230,00	4 721 230,00
73111	Contributions directes	3 387 387,00	3 626 771,00	3 737 000,00	3 757 572,00
7321	Revenu fiscal professionnel	639 218,73	639 218,73	639 218,00	631 628,73
7336	Droits de place	115 178,39	104 241,32	102 500,00	111 064,45
7362	Taxe de séjour				9 261,88
73681	Taxes sur les emplacements publicitaires	4 358,55	3 758,55	3 762,00	3 210,55
7381	Taxe additionnelle droits de mutation	268 417,88	207 265,83	160 000,00	219 150,91
74	Dotations, subventions et participations	2 312 502,78	2 175 703,62	2 220 230,00	2 114 413,96
7411	DGF - Dotation forfaitaire	1 146 496,00	1 146 814,00	1 176 000,00	1 176 164,00
74121	Dotation de solidarité rurale	360 539,00	355 889,00	357 000,00	436 612,00
74127	Dotation nationale de péréquation	159 673,00	155 746,00	156 000,00	175 643,00
746	Dotation Générale de Décentralisation	802,86	872,98	800,00	-
74716	Autres participations de l'Etat	72 571,71	18 770,63	43 500,00	20 535,96
7472	Régions		1 000,00	1 000,00	3 450,00
7473	Participations du Département	9 308,15	9 750,00	9 260,00	9 407,76
74741	Participation communes membres GFP	195 406,70	163 368,52	200 000,00	200 378,57
7477	Participations budgets communautaires	26 500,00	4 992,51	27 000,00	2 550,53
7478	Participations autres organismes	190 558,36	179 095,28	188 050,00	148 051,14
7482	Compensation taxe additionnelle	1 602,00	421,00	1 600,00	488,00
748314	Compensations spécifiques à TP				9 970,00
74833	Etat - Compensation contribution économique (TP)	14 252,00	11 914,00	10 000,00	-
74834	Etat - Compensation Taxes Foncières	35 433,00	31 946,00	28 000,00	28 781,00
74835	Etat - Compensation Taxe d'habitation	91 316,00	94 150,00	96 000,00	97 354,00
7485	Dotation pour les titres acquis	8 449,00	5 030,00	5 050,00	5 030,00
7488	Autres attributions et participations	595,00		2 000,00	-
75	Autres produits de gestion courante	53 202,81	54 749,31	51 218,00	54 894,77
752	Revenus des immeubles	48 452,81	50 660,62	51 000,00	52 711,93
7551	Excédents budgets annexes				888,21
758	Produits divers de gestion courante	4 749,80	4 088,69	4 810,00	5 296,63
613	Atténuations de charges	79 958,66	78 835,71	72 000,00	33 892,22
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	79 958,66	78 835,71	72 000,00	33 892,22
6459	Remboursement sécurité sociale		13 081,00		7 757,00
76	Produits financiers	107,95	106,26	100,00	91,23
761	Produits de participations	107,95	106,26	100,00	91,23
77	Produits exceptionnels	34 433,30	34 951,48	21 500,00	297 712,99
7711	Pénalités de retard		-		2 100,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non-valeur		112,26		
7718	Produits exceptionnels / opération de gestion	1 093,64	94,70	1 000,00	1 135,98
773	Mandats annulés sur exercice n-1	6,42	1 983,45	500,00	-
775	Produits des cessions d'immu	302,00	30 023,08		258 739,80
7788	Autres produits exceptionnels	37 051,84	12 739,99	20 000,00	35 760,98
78	Reprise sur am			20 000,00	20 000,00
7865	Reprise sur provisions - charges financières			20 000,00	20 000,00
042	Opérations de transfert entre sections	198 708,19	150 423,36	150 000,00	127 393,37
722	Travaux en régie	198 708,19	150 423,36	150 000,00	127 393,37
776	Plus-value de cession				
777	Quote-part subv. investissent transférée au compte de résultat	717,60		800,00	717,00
7815	Reprise pour risques et charges fonctionnement			2 870,00	2 870,00
7817	Reprise sur provisions - dep. actifs circulants			22 400,00	22 326,33
	Total opérations réelles	7 324 384,06	7 472 850,94	7 640 250,00	7 982 900,06
	Total opérations d'ordre	196 425,79	150 423,36	176 070,00	153 306,70
	Total recettes de fonctionnement	7 520 809,85	7 623 274,30	7 816 320,00	8 136 206,76

CA 2013 - COMMUNE DE PONT L'ABBE

SECTION DE INVESTISSEMENT - DEPENSES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

	le Maire	CA 2011	CA 2012	BP 2013 +DM	CA 2013
16	Emprunts et dettes	719 833.18	723 544.91	831 000.00	738 054.99
1641	Emprunts en euros	646 693.18	646 039.67	750 000.00	655 084.99
16441	Emprunt sur ligne de trésorerie	73 140.00	76 490.00	80 000.00	79 970.00
165	Dépôts et cautionnements reçus		15.24	1 000.00	-
27	Autres opérations financières	1 000.00	2 000.00	204 000.00	-
274	Prêts	1 000.00	2 000.00	2 000.00	-
276348	Avance budgets annexes			202 000.00	
21	Immobilisations corporelles	15 721.20	15 945.40	131 500.00	105 561.27
202	Frais d'études, élaboration, modification du POS		10 677.61	42 900.00	27 643.88
2021	Etude création AVAP ZPPAUP		-	17 839.00	29 413.83
2031	Frais d'études non suivis de travaux	4 490.98	62 159.11	59 410.00	25 875.46
2033	Frais d'insertion études	3 614.91	2 476.02	-	8 222.99
2051	Concessions, brevets, licences	7 615.41	53 294.96	11 360.00	14 707.34
24	Subventions d'investissement	139 352.42	8 945.40	12 000.00	7 211.47
20422	Subventions aux personnes de droit privé - aide sociale	9 777.48	8 945.40	12 000.00	7 211.47
204201	Participations versées département contournement sud	149 686.00		-	
31	Acquisition de terrains	164 058.01	159 324.69	150 000.00	94 858.20
2111	Acquisition de terrains	67 589.64		150 000.00	94 858.20
2112	Terrains de voirie		466.08	-	-
2118	Autres terrains		4 983.73	-	-
212801	Démolition de bâtiments			-	-
21312	Bâtiments scolaires		25 785.34	-	1 095.28
21316	Equipements cimetière			-	14 415.89
21318	Autres bâtiments publics	946.37	43 320.69	-	6 260.00
2138	Autres constructions	1 078.53		-	-
2152	Installations de voirie		8 802.56	102 220.00	102 249.51
2153	Réseaux divers	7 253.98	8 979.86	-	-
21534	Réseaux d'électrification				12 730.44
21568	Matériel et outillage incendie	3 851.12		10 000.00	
21571	Matériel roulant de voirie		19 717.28	164 000.00	-
21578	Matériel et outillage de voirie		25 116.00	3 150.00	2 344.16
2158	Matériel et outillage technique	1 410.69	38 511.20	-	2 861.43
2182	Matériel de transport	3 118.97	128 365.37	-	-
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	21 655.75	31 702.08	16 390.00	18 989.15
2184	Mobilier	26 678.05	18 162.56	12 280.00	10 708.74
2188	Autres immobilisations corporelles	31 405.71	39 079.91	54 510.00	39 534.80
32	Immobilisations en cours	844 756.78	1 105 029.78	2 629 724.00	654 429.27
2312	Terrains	52 064.51	18 590.03	41 000.00	47 444.65
2313	Constructions	399 040.22	273 857.50	981 960.00	774 901.27
2315	Installations, matériel et outillages techniques	387 734.73	1 074 062.77	1 636 764.00	730 382.26
238	Avances et acomptes versés	25 917.32	32 192.79	30 000.00	16 976.45
45	Opérations d'autofinancement sous mandat	26 565.00	12 326.91	217 093.03	131 129.92
4581	Travaux de voirie	26 565.00	12 326.91		-
45812011	Travaux de voirie 2011			26 565.00	26 565.00
45812012	Travaux de voirie 2012			54 436.03	23 563.89
45812013	Travaux de voirie 2013			55 000.00	
4582	Recettes années antérieures annulées			81 001.03	81 001.03
60	Revenus financiers				
601	Produit d'exercices reporté		941 831.57	922 867.84	454 347.23
63	Opérations d'ordre de transfert entre codes	150 000.00	150 000.00	176 070.00	1 347.23
139151	Amortissement subvention CCPBS sequeur nevez	717.60		800.00	717.00
15112	Provisions pour litige			2 870.00	2 870.00
2113	terrains aménagés autre que voirie		461.87		
2121	Plantations arbres et arbustes				37 141.49
2128	Autres agencements				4 579.31
21311	Hôtel de ville		12 668.53		1 778.42
21312	Bâtiments scolaires		16 682.19		3 600.99
21318	Autres bâtiments publics		21 528.88		13 014.00
2151	réseaux de voirie		95 254.12		61 215.01
21538	Autres réseaux				1 284.00
2158	Autres installations				2 313.77
2182	Matériel de transport	9 078.73	2 585.03		2 466.38
2184	Mobilier		1 237.74		

2312	terrains aménagés autre que voirie	14 010.33			
2313	Constructions	100 019.85			
2315	Installations, matériel et outillage technique	72 599.28		150 000.00	
4912	Provisions pour dépréciation des comptes redevables			22 400.00	22 326.33
041	Opérations réelles	87 345.03	42 933.70	30 000.00	3 882.62
2044	Subventions d'équipement en nature		20 012.53	-	
2112	Terrains de voirie		764.00	-	
21571	Matériel roulant		4 544.20	-	
231301	Constructions	13 470.09		15 000.00	
231501	Grosses réparations voirie	73 874.94	5 980.00	15 000.00	3 982.62
231559	Installations, matériel et outillages techniques		17 685.97	-	
	Total opérations réelles	1 952 328.55	2 666 120.67	4 597 785.06	2 855 012.11
	Total opérations d'ordre	283 770.82	199 410.06	206 070.00	157 289.32
	Solde d'exécution reporté	.	941 831.57	922 867.84	922 867.84
	Total dépenses d'investissement	2 236 099.37	3 807 362.30	5 726 722.90	3 935 169.27

CA 2013 - COMMUNE DE PONT L'ABBE
SECTION DE INVESTISSEMENT - RECETTES

		CA 2011	CA 2012	BP 2013 + DM	CA 2013
021	Produits de la gestion foncière			1 078 176.00	
024	Produits des cessions			517 500.00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 660 609.78	1 783 468.16	1 480 813.81	1 431 701.82
10222	PCTVA	248 263.63	221 998.60	160 000.00	131 816.67
10223	TLE	120 507.00	134 445.00	151 500.00	109 061.00
10226	Taxe d'aménagement				11 910.34
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 311 839.15	1 427 024.56	1 178 913.81	1 178 913.81
13	Subventions d'investissement	105 231.94	211 643.83	259 351.50	220 761.89
1315	Groupements de collectivités (transférables)			-	
1321	Etat et établissements nationaux	6 756.91	31 219.00	10 740.00	13 236.00
1322	Regions	18 477.78		27 400.00	25 062.60
1323	Départements	22 780.00	146 756.00	60 756.00	18 567.00
13251	Groupements de collectivités (non transférables)			45 337.50	-
1326	Autres établissements publics locaux			-	
1327	Budget communautaire et fonds structurels		10 795.95	-	
1328	Autres	12 966.31	2 728.55	-	
1341	DCE (non transférables)	16 750.00		-	2 683.21
1342	Amendes de police	5 790.64	6 395.33	-	5 833.90
1345	Part. non réalisation airc stationnement	-	13 750.00	-	
1346	Participations pour voirie et réseaux	8 979.86		187 160.00	222 862.93
1348	Autres participations affectées à l'équipement	12 730.44		27 958.00	42 516.25
16	Emprunts et dettes assimilées	15.24	500 016.24	1 761 929.53	400 000.00
1641	Emprunts en euros	-	500 000.00	1 761 929.53	400 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15.24	15.24	-	30.48
23	Immobilisations en cours	26 565.00	-	-	-
2315	Installations, matériel et outillages techniques	26 565.00			
27	Prêts et avances remboursables	2 180.20	-	2 000.00	3 141.25
274	Prêts	2 180.20		2 000.00	3 141.25
458	Annulation de dépenses	26 565.00	54 436.03	317 002.06	145 857.64
4581	Annulation de dépenses			81 001.03	38 891.91
4582	Travaux de voirie	26 565.00	54 436.03		
45822011	Travaux de voirie 2011			26 565.00	26 565.00
45822012	Travaux de voirie 2012			54 436.03	60 038.15
45822013	Travaux de voirie 2013			55 000 00	20 462.58
4581	Dépenses années antérieures annulées			-	
040	Opérations d'ordre de transfert entre années	231 152.05	325 733.50	270 850.00	327 863.02
15112	Provisions pour litiges	2 870.00		-	
192	Plus-values de cessions	302.00	15 362.82	-	9 334.15
2111	terrains nu			-	249 404.85
2112	Terrains de voirie		1 230.08	-	
2132	Immeubles de rapport		1 636.18		
2182	Matériel de transport		1 794.00		

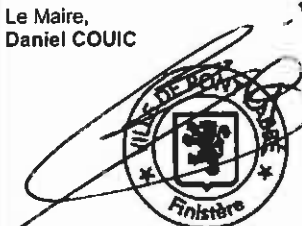
2802	Amortissements frais d'études, d'élaboration	717.60	717.60	750.00	717.00
28031	Amortissements frais d'études	18 549.57	20 728.18	20 800.00	21 072.00
28033	Amortissements frais insertion	497.82	497.82	600.00	497.00
2804132	Amortissements subvention équipement	23 000.00	82 874.40	85 000.00	84 692.40
2804132	Amortissements subvention équipement		1 955.50		
280422	Amortissements ravalement de façades			4 100.00	5 957.00
2805	Amortissements des concessions, brevets et licences	9 415.34	8 632.47	8 700.00	11 028.36
28121	Amortissements des plantations	2 239.74	2 239.74	2 250.00	2 237.00
281568	Amortissements matériel incendie	1 565.70	1 950.81	2 000.00	1 946.00
281571	Amortissements matériel roulant voirie	18 569.98	19 043.88	19 100.00	19 262.00
281578	Amortissements matériel outillage voirie	1 236.65	1 236.65	1 250.00	1 233.00
28158	Amortissements matériel divers	5 381.56	6 864.45	6 900.00	10 133.00
28182	Amortissement matériel de transport	36 553.14	30 936.57	31 000.00	24 349.09
28183	Amortissement mat. bureau et informatique	23 103.09	21 273.98	21 300.00	19 794.77
28184	Amortissement mobilier	19 410.53	20 825.37	20 900.00	19 203.93
28188	Amortissement autres immobilisations	45 413.00	46 143.00	46 200.00	47 006.47
4912	Provisions pour dépréciation des comptes financiers	22 326.33		-	
551	Opérations financières	57 549.05	18 000.70	10 000.00	1 850.66
1021	Dotation		764.00	-	
2031	Frais d'études non suivis de travaux	48 377.24		-	
2033	Frais d'insertion	1 326.54		-	
238	Avances et acomptes versés	37 641.25	28 210.17	30 000.00	3 982.62
2132	Immeubles de rapport		20 012.53	-	
2313	Constructions			-	
2315	Installations, matériel et outillages techniques			-	
	Total opérations réelles	1 841 167.16	2 549 564.26	4 347 696.90	2 311 593.08
	Total opérations d'ordre	318 497.08	334 930.20	1 379 026.00	531 850.64
	Total recettes d'investissement	2 159 664.24	2 884 494.46	5 726 722.90	2 843 443.72



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération : 20140217-01_2	
Codification : 7.1 – Décisions Budgétaires -	
OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013	
Le maire certifie que le compte- rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie Le 19 Février 2014	
Le Maire, Daniel COUÏC	



L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**,
Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**,
M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**,
Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**,
Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**,
Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**,
M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie
DREAU, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCO**, M. Stéphane **LE DOARE**,
Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des
membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. **Le Maire** propose la délibération suivante :

*« Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013 et les décisions
modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des
dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les
bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal,*

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

*Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le
montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les
opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*

*Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au
31 décembre 2013,*

*Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les
différentes sections budgétaires,*

*Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le Compte de Gestion dressé pour
les opérations du budget de la Commune au titre de l'exercice 2013 par le Trésorier
Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni
réserves de sa part »*

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget de la Commune au titre de l'exercice 2013 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Daniel COUÏC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_01_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

le Maire,
Daniel COUÏC



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :	11 Février 2014
Date d'affichage de l'ordre du jour	12 février 2014
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération :	20140217-01_3
Codification : 7.1 –	
Décisions Budgétaires --	

OBJET :
BUDGET DE LA
COMMUNE –
AFFECTATION DU
RESULTAT DE
L'EXERCICE 2013 -

Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie
Le 19 Février 2014

Le Maire,
Daniel COUÏC



L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**, M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**, Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**, Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**, Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**, M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCQ**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. Yves **CANEVET** expose :

« L'instruction budgétaire et comptable M.14 prévoit, après l'approbation du Compte Administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du Compte Administratif 2013 du budget principal, qui vous a été présentée, fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2013 :

1) En section de fonctionnement :

- Le total des recettes de l'année s'élève à : **8.136.206,76 €**
- Le total des dépenses (réelles + ordre) s'élève à : **6.547.684,06 €**.

Le résultat de clôture de l'exercice 2013, en fonctionnement, s'élève donc à **1.588.522,70 €**.

2) En section d'investissement :

- Le total des recettes de l'exercice atteint : **2.843.443,72 € (A)**
- Le total des dépenses (réelles et d'ordre) atteint : **3.012.301,43 € (B)**

(A - B) : 168.857,71 €

soit après incorporation du déficit de N -1, de - 922.867,84 €, un **solde négatif d'exécution de la section d'investissement de : - 1.091.725,55 €.**

auquel il convient de rajouter le solde des restes à réaliser 2013

(C) : -1.199.136 € (Restes à réaliser en Recettes - Restes à réaliser en Dépenses)

Le besoin de financement de l'investissement 2013 s'élève donc à :

(A - B + C) : - 2.290.861,55 €

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2013, on constate :

- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : **1.588.522,70 €**
- Un besoin de financement pour : **- 2.290.861,55 €**

Au regard de ces éléments, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de **1.588.522,70 €** conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2013	
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET COMMUNE	
Résultat d'investissement 2013	
Solde d'exécution d'investissement 2013 sur compte 001 (A-B)	- 1.091.725,55 €
Solde des restes à réaliser investissement 2013 (C)	-1.199.136,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2013	- 2.290.861,55 €
Résultat de fonctionnement 2013	
Résultat de l'exercice 2013	1.588.522,70 €
Résultat à affecter	1.588.522,70 €
AFFECTATION	
En réserves sur le compte 1068	1.588.522,70 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	0.00 €

Ces documents ont été débattus en Commission « Finances – Administration Générale – Personnel » lors de sa séance du 10 Février 2014. »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à la majorité, la proposition du rapporteur. (Vote contre des 7 conseillers municipaux d'opposition).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



**LE MAIRE,
Daniel COUÏC.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_01_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

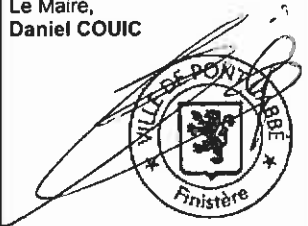
le Maire
Daniel COUÏC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :	
11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour	
12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération :	
20140217-02_1	
Codification : 7.1 - Décisions Budgétaires	
OBJET :	
BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2013	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie Le 19 Février 2014 Le Maire, Daniel COUÏC 	

L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**, M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**, Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**, Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**, Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**, M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCQ**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. Yves **CANEVET** expose :

« Le Compte Administratif 2013 du Service de l'Assainissement est arrêté :

A la section d'exploitation, à la somme de

- **748.617,88 € en dépenses**

et

- **de 872.834,13 € en recettes.**

L'exercice se solde donc par un excédent de clôture de **124.216,25 €**

A la section d'investissement, à la somme de

- **451.303,69 € en dépenses**

et de

- **1.028.623,24 € en recettes,**

L'exercice se solde donc par un solde positif de clôture de **577.319,55 €** (y compris l'excédent reporté de 2012 de **121.233,19 €**).

Le document, conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, a par ailleurs été exposé et débattu en Commission « Finances – Administration Générale – Personnel » le 10 février dernier ».

M. Le Maire quitte la salle pour le vote et cède la présidence de séance à Mme Annie CAUDAL, 1^{ère} adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2013 du service de l'assainissement, tel que présenté.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daniel Couïc", is written over the printed name.

LE MAIRE,
Daniel COUÏC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_02_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014
Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC

Accusé certifié exécutoire

CA 2013 - ASSAINISSEMENT - PONT L'ABBE

Section de fonctionnement - Dépenses

 Révisé par le préfet : 20/02/2014
 Publication : 21/02/2014

 le Maire
 Daniel COUÏC

		CA 2012	BP 2013	CA 2013
022	Charges de personnel		10 000.00	
01	Charges de personnel	2 763.34	36 942.00	17 267.33
617	Etudes et recherches	-	30 548.00	8 254.56
618	Divers services extérieurs		1 000.00	
6218	Personnel extérieur au service			
6226	Honoraires	608.44	1 000.00	
6227	Frais actes et contentieux		-	6 876.34
6228	Rémunération d'intermédiaires	2 030.81	4 000.00	2 135.27
6231	Annonces et insertions	143.52	300.00	
627	services bancaires et assimilés	1.07		1.16
012	Charges de personnel	44 990.00	40 000.00	39 126.00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	44 990.00	40 000.00	39 126.00
55	Charges de gestion courante	225.01	500.00	-
6541	Créances admises en non-valeur	225.01	500.00	
61	Charges financières	149 820.38	156 700.00	152 033.92
66111	Intérêts des emprunts et des dettes réglés à l'échéance	151 398.34	156 700.00	152 033.92
66112	Intérêts rattachement des ICNE (emprunts)	1 512.96	2 000.00	1.00
668	Autres charges financières			0.02
67	Charges de fonctionnement	5 028.59	8 000.00	10 000.00
673	Titres annulés aux exercices antérieurs	5 028.59	8 000.00	10 000.00
68	Opérations d'ordre de transfert entre sections	764 819.06	564 052.00	530 191.61
6811	Dotations aux amortissements	764 819.06	564 052.00	530 191.61
023	Charges de fonctionnement d'investissement			
	Total opérations réelles	202 912.82	254 148.00	218 426.27
	Total opérations d'ordre	764 819.06	564 052.00	530 191.61
	Total dépenses de fonctionnement	967 731.88	818 200.00	748 617.88

CA 2013 - ASSAINISSEMENT - PONT L'ABBE

Section de fonctionnement - Recettes

		CA 2012	BP 2013	CA 2013
70	Recettes de fonctionnement	448 372.84	402 000.00	330 961.30
704	Participation raccordement à l'égout	33 367.05	182 000.00	-
70611	Redevance d'assainissement	413 185.79	420 000.00	510 961.30
70613	Participation assainissement collectif			40 000.00
74	Subventions, participations et aides financières	-	2 500.00	2 213.68
747	Subvention participations collectivités	-	2 500.00	2 213.68
77	Autres produits exceptionnels	99 500.00	-	106 463.15
778	Autres produits exceptionnels	99 500.00		106 463.15
78	Reprises sur provisions et provisions	200 000.00	-	-
7875	Reprises sur provisions pour risques et charges	200 000.00	-	
68	Opérations d'ordre de transfert entre sections	313 676.36	213 700.00	213 196.00
777	Amortissement subvention équipement	213 676.36	213 700.00	213 196.00
02	Recettes de fonctionnement	448 372.84	402 000.00	330 961.30
	Total opérations réelles	546 052.84	604 500.00	669 638.13
	Total opérations d'ordre	413 676.36	213 700.00	213 196.00
	Excédent de fonctionnement N-1	78 000.00	-	-
	Total recettes de fonctionnement	1 037 729.20	818 200.00	872 834.13

Accusé certifié exécutoire

CA 2013 - ASSAINISSEMENT - PONT L'ABBE Section d'investissement - Dépenses

le Maire
Daniel COUIC

		CA 2012	BP 2013	CA 2013
020	Dépenses imprévues	-	-	-
16	Remboursement d'emprunts et dettes	200 768.40	214 000.00	213 536.49
1641	Remboursement capital - Emprunts en euros	200 768.40	214 000.00	203 536.49
167	Emprunt conditionnel particulière	9 000.00	9 000.00	9 000.00
20	Immobilisations incorporelles	-	21 000.00	-
2031	Frais d'études	-	20 000.00	-
2033	Frais d'insertion	-	1 000.00	-
21	Immobilisations corporelles	-	13 000.00	-
2150	Autres installations, matériel et outillages techniques	-	15 000.00	-
23	Immobilisations en cours	750 910.43	672 000.00	31 970.65
2315	Installations, matériel et outillages techniques	720 183.62	672 000.00	21 970.65
238	Avances et acomptes	30 633.81	20 000.00	-
455	Comptabilité distincte rattachée	35 075.88	20 000.00	-
455100	Opérations pour compte de tiers	35 075.88	20 000.00	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 676.36	213 700.00	213 186.00
139111	Amortissement auverillan équipement	213 676.36	213 700.00	213 186.00
041	Opérations patrimoniales	123 677.32	123 604.68	3 600.23
2315	Installations, matériel et outillages techniques	30 633.81	20 000.00	-
2762	Créances diverses - TVA	123 677.32	123 604.68	3 600.23
	Total opérations réelles	995 668.71	975 000.00	234 507.14
	Total opérations d'ordre	367 353.68	347 104.68	216 756.83
	Total dépenses d'investissement	1 363 014.39	1 322 104.68	451 303.69

CA 2013 - ASSAINISSEMENT - PONT L'ABBE Section d'investissement - Recettes

		CA 2012	BP 2013	CA 2013
10	Autres réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé	60 997.32	60 997.32	60 997.32
1068	Autres réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé	60 997.32	60 997.32	60 997.32
021	Recettes de la section fonct.	-	-	-
16	Emprunts pour les travaux	-	300 012.81	300 000.02
164101	Emprunts pour les travaux	-	300 012.81	300 000.02
20	Immobilisations incorporelles	319.18	-	-
2033	Frais d'insertion	319.18	-	-
23	Immobilisations en cours	34 756.70	-	-
2315	Extension réseaux	34 756.70	-	-
27	Immobilisations financières	123 647.31	123 604.68	3 600.23
2762	TVA sur travaux	123 647.31	123 604.68	3 600.23
455	Comptabilité distincte rattachée	35 075.88	20 000.00	-
455200	Opérations pour compte de tiers	35 075.88	20 000.00	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	357 155.37	344 200.00	341 874.61
2813	Amortissements des constructions	357 155.37	344 200.00	341 874.61
28150	Amortissements des réseaux d'assainissement	407 663.69	219 500.00	188 044.00
2818	Amortissements des installations générales et aménagement	-	352.00	273.00
041	Opérations patrimoniales	123 677.32	123 604.68	3 600.23
2031	Frais d'études	-	-	-
2033	Frais d'insertion	-	-	-
231501	Extension réseaux	123 647.31	123 604.68	3 600.23
238001	Avances forfaitaires marchés	30 633.81	20 000.00	-
041	Solde d'exécution reporté	81 798.49	121 233.19	121 233.19
	Total opérations réelles	513 982.71	503 414.81	373 597.88
	Total opérations d'ordre	918 496.38	697 456.68	533 792.16
	Solde d'exécution reporté	81 798.49	121 233.19	121 233.19
	Total recettes d'investissement	1 484 247.58	1 322 104.68	1 028 623.24



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :

11 Février 2014

Date d'affichage de
l'ordre du jour

12 février 2014

Nombre de conseillers :

En exercice **29**

Présents **27**

Votants **29**

N° de la délibération :

20140217-02_2

Codification : 7.1 –

Décisions budgétaires -

OBJET :

**BUDGET DU SERVICE
DE
L'ASSAINISSEMENT -
VOTE DU COMPTE DE
GESTION 2013 -**

Le maire certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie
Le 19 Février 2014

Le Maire,
Daniel COUÏC



L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**,
Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**,
M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**,
Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**,
Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**,
Mme Monique **PAUBERT**, M. Kevin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**,
M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie
DREAU, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCO**, M. Stéphane **LE DOARE**,
Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des
membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**

M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. **Le Maire** propose la délibération suivante :

*« Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013 et les décisions
modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des
dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les
bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal,*

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

*Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le
montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les
opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*

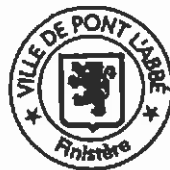
*Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au
31 décembre 2013,*

*Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les
différentes sections budgétaires,*

*Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le Compte de Gestion dressé pour
les opérations du budget assainissement au titre de l'exercice 2013 par le Trésorier
Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni
réserves de sa part ».*

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget du service de l'assainissement au titre de l'exercice 2013 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Daniel COUÏC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_02_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014
Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération : 20140217-02_3	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires -	
OBJET : BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 -	
Le maire certifie que le comple- rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie Le 19 Février 2014	
Le Maire, Daniel COUIC	

L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de M. Daniel **COUIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**,
Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**,
M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**,
Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**,
Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**,
Mme Monique **PAUBERT**, M. Kevin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**,
M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie
DREAU, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCO**, M. Stéphane **LE DOARE**,
Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des
membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. Yves **CANEVET** expose :

*« L'instruction budgétaire et comptable M.49 prévoit, après l'approbation du
Compte Administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation
budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de
fonctionnement de l'exercice précédent.*

*Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction
comptable et budgétaire M.49, affecté en priorité à la couverture du besoin de
financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.*

*L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de
clôture est excédentaire.*

*La situation financière du compte administratif 2013 du budget de
l'assainissement, qui vous a été présentée, fait apparaître les résultats suivants :*

A la clôture de l'exercice 2013 :

1) En section d'exploitation :

- Le total des recettes de l'année s'élève à : **872.834,13 €**
- Le total des dépenses de l'année s'élève à : **748.617,88 €**

Le résultat s'élève à 124.216,25 €



2) En section d'investissement :

- Le total des recettes de l'exercice (excédent d'investissement reporté inclus) atteint : **1.028.623,24 € (A)**
- Le total des dépenses de l'exercice (B) atteint : **451.303,69 €.**

soit un solde positif d'exécution de la section d'investissement de : (A-B) : 577.319,55 €.

duquel il convient de déduire le solde des restes à réaliser 2013 (C) (Restes à réaliser en Dépenses – Restes à Réaliser en Recettes) qui s'établit cette année à - **408.000,00 €.**

La capacité de financement de l'investissement 2013 s'élève donc à :

(A – B + C) : 169.319,55 €.

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2013, on constate :

- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : **124.216,25 €**
- Une capacité de financement pour : **169.319,55 €**

Au regard de ces éléments, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de **124.216,25 €** conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2013	
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT	
Résultat d'investissement 2013	
Solde d'exécution d'investissement 2013 sur compte 001 (A-B)	577.319,55 €
Solde des restes à réaliser investissement 2013 (C)	- 408.000,00 €
Capacité de financement de l'investissement 2013	169.319,55 €
Résultat de fonctionnement 2013	
Résultat de l'exercice 2013	124.216,25 €
Résultat à affecter	124.216,25 €
AFFECTATION	
En réserves sur le compte 1068	
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	124.216,25 €

Ces documents ont été débattus en Commission « Finances – Administration Générale – Personnel » lors de sa séance du 10 Février 2014. »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Daniel COUÏC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_02_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération : 20140217-03_1	
Codification : 7.1 – Décisions Budgétaires -	

OBJET :
BUDGET DU PORT DE
PLAISANCE – COMPTE
FINANCIER 2013 -

Le maire certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie
Le 19 Février 2014

Le Maire,
Daniel COUÏC



L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**,
Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**,
M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**,
Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**,
Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**,
Mme Monique **PAUBERT**, M. Kevin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**,
M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie
DREAU, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCO**, M. Stéphane **LE DOARE**,
Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des
membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. Yves **CANEVET** expose :

« *Le Compte Financier 2013 du Port de Plaisance est arrêté :*

à la **section d'exploitation**, à la somme de :

- **14.616,14 € en dépenses,**

et

- **15.453,05 € en recettes,**

ce qui donne un excédent cumulé d'exploitation de **836,91 €**.

à la **section d'investissement**, à la somme de

- **11.660,15 € en dépenses dont 7.347,70 € de déficit reporté**

et

- **6.168,11 € en recettes.**

L'exercice se solde donc par un déficit d'investissement de **5.492,04 €**.

Le document est conforme au compte de gestion du Receveur Municipal »

M. **Le Maire** quitte la salle pour le vote et cède la présidence de séance à
Mme Annie **CAUDAL**, 1^{ère} adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Financier 2013 du port de plaisance tel que présenté.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Daniel COUÏC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_03_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2014
Publication : 21/02/2014
le Maire
Daniel COUÏC

CA 2013 - BUDGET PORT
Section de fonctionnement - Dépenses

		CA 2012	BP 2013 + DM	CA 2013
01	Charges à caractère général	8 175.16	8 788.48	8 684.14
6063	Fourniture d'entretien et de petit équipement	1 750.00	1 883.48	344.24
6068	Autres matières et fournitures		500.00	132.90
61558	Entretien		200.00	
6236	Catalogues et imprimés		100.00	
627	Services bancaires			1.00
6287	Remboursement de frais à la commune	1 426.16	1 000.00	2 056.02
6358	Autres impôts, taxes et versements assimilés		100.00	
02	Charges de personnel	5 396.30	5 400.00	5 400.00
6215	Personnel extérieur au service	5 396.30	5 400.00	5 400.00
55	Charges de gestion courante	23.62	200.00	150.00
6541	Créances admises en non-valeur	23.62	200.00	150.00
658	Charges diverses			0.60
66	Charges financières	662.59	560.00	553.69
66111	Charges d'intérêts	662.59	560.00	553.69
67	Charges exceptionnelles	-	152.00	126.79
673	Titres annulés	-	152.00	126.79
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 814.69	6 000.00	5 850.90
6811	Dotation aux amortissements	5 814.69	6 000.00	5 850.90
023	Virement à la section d'amélioration	-	1.52	-
002	Excédent reporté N-1	-	-	-
	Total opérations réelles	9 258.67	10 095.48	8 765.24
	Total opérations d'ordre	5 814.69	6 004.52	5 850.90
	Total dépenses de fonctionnement	15 073.36	16 100.00	14 616.14

CA 2013 - BUDGET PORT
Section de fonctionnement - Recettes

		CA 2012	BP 2013	CA 2013
70	Produits des services	15 389.80	16 100.00	15 453.05
7083	Locations diverses	15 389.80	16 100.00	15 453.05
75	Autres produits de gestion courante	0.77	-	-
758	Produits divers de gestion courante	0.77		
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	-	-
722	Production immobilisée corporelle			
	Total opérations réelles	15 390.57	16 100.00	15 453.05
	Total opérations d'ordre	-	-	-
	Excédent de fonctionnement N-1	-	-	-
	Total recettes de fonctionnement	15 390.57	16 100.00	15 453.05

Accusé certifié exécutoire

CA 2013 - BUDGET PORT

Section d'investissement - Dépenses

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COULIC

		CA 2012	BP 2013	CA 2013
15	Emprunts et dettes assimilées	3 200.37	3 310.00	3 309.27
1641	Remboursement capital emprunt	3 200.37	3 310.00	3 309.27
21	Immobilisations corporelles		500.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	-	500.00	
23	Immobilisations en cours	495.20	3 500.00	1 003.18
2315	Installations, matériel et outillage techniques	495.20	3 500.00	1 003.18
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
2188	Acquisition de matériel	-		
001	Excédent reporté N-1	10 657.15	7 847.70	7 847.70
	Total opérations réelles	14 576.35	14 657.70	11 660.15
	Total opérations d'ordre			
	Total dépenses d'investissement	14 576.35	14 657.70	11 660.15

CA 2013 - BUDGET PORT

Section d'investissement - Recettes

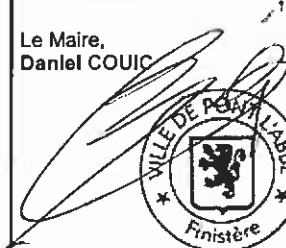
		CA 2012	BP 2013	CA 2013
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 413.96	317.21	317.21
1068	Autres réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 413.96	317.21	317.21
16	Emprunts et dettes assimilées		8 335.97	
1641	Emprunts		8 335.97	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 814.69	6 004.52	5 850.90
28157	Amortissements autres installations	4 955.11	5 100.00	5 012.90
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	859.58	900.00	838.00
021	Virement de la section de fonctionnement		5.22	
	Total opérations réelles	1 413.96	8 653.18	317.21
	Total opérations d'ordre	5 814.69	6 004.52	5 850.90
	Total recettes d'investissement	7 228.65	14 657.70	6 168.11



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération : 20140217-03_2	
Codification : 7.1 – Décisions Budgétaires -	
OBJET : BUDGET DU PORT DE PLAISANCE – COMPTE DE GESTION 2013 -	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie Le 19 Février 2014 Le Maire, Daniel COUÏC  	

L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**, M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**, Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**, Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**, Mme Monique **PAUBERT**, M. Kevin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**, M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCO**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. **Le Maire** propose la délibération suivante :

« Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013,

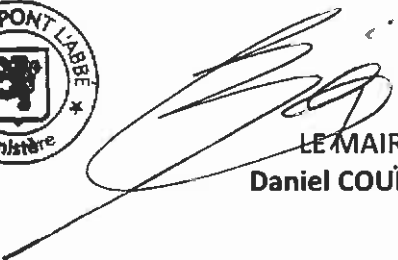
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du Budget du Port de plaisance au titre de l'exercice 2013 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget du port de plaisance au titre de l'exercice 2013 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,




LE MAIRE,
Daniel COUÏC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_03_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014
Publication : 21/02/2014

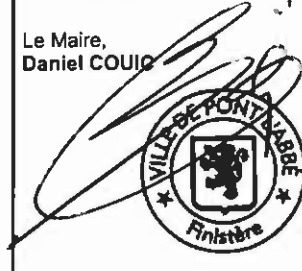
le Maire
Daniel COUÏC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération : 20140217-03_3	
Codification : 7.1 – Décisions Budgétaires -	
OBJET : BUDGET DU PORT DE PLAISANCE – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 -	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie Le 19 Février 2014 Le Maire, Daniel COUÏC  	

L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**, M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**, Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**, Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**, Mme Monique **PAUBERT**, M. Kevin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**, M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCQ**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**

M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. Yves **CANEVET** expose :

« L'instruction budgétaire et comptable M.14 prévoit, après l'approbation du Compte Administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du Compte Administratif 2013 du budget du Port de Plaisance, qui vous a été présentée, fait apparaître les résultats suivants :

A la clôture de l'exercice 2013 :

1) En section d'exploitation:

- le total des recettes de l'année s'élève à : **15.453,05 €**

- le total des dépenses (réelles et d'ordre) de l'année s'élève à : **14.616,14 €**

Le résultat en section de fonctionnement, s'élève à 836,91 €.

Le résultat de clôture s'élève donc à 836,91 €.

2) En section d'investissement :

- le total des recettes de l'exercice (excédent d'investissement reporté inclus) atteint : **6.168,11 € (A)**
- le total des dépenses (réelles et d'ordre) de l'exercice atteint : **4.312,15 € (B)**
- (A-B) : 1.855,96 €**

Le résultat de clôture de la section d'investissement, (après incorporation du déficit de 2013 de – 7.347,7 €), est de – 5.492,04 €

duquel il conviendrait de déduire le solde des restes à réaliser 2013 (C), mais qui s'établit cette année à 0 €.

Le besoin de financement de l'investissement 2013 s'élève donc à :

(A – B + C) : - 5.492,04 €

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2013, on constate :

- un excédent de clôture en fonctionnement pour : **836,91 €**
- un besoin de financement pour : **- 5.492,04 €**

Au regard de ces éléments, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 836,91 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2013	
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PORT	
Résultat d'investissement 2013	
Solde d'exécution d'investissement 2013 sur compte 001 (A-B)	- 5.492,04 €
Solde des restes à réaliser investissement 2013 (C)	0.00 €
Besoin de financement de l'investissement 2013	- 5.492,04 €
Résultat de fonctionnement 2013	
Résultat de l'exercice 2013	836,91 €
Résultat à affecter	836,91 €
AFFECTATION	
En réserves sur le compte 1068	836,91 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	0.00 €

Ces documents ont été débattus en Commission « Finances – Administration Générale – Personnel » lors de sa séance du 10 Février 2014. »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_03_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC



**LE MAIRE,
Daniel COUÏC.**



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération : 20140217-04_1	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires -	
OBJET : BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL DU GUIRIC II – COMPTE ADMINISTRATIF 2013	
Le maire certifie que le compte- rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie Le 19 Février 2014	
Le Maire, Daniel COUIC	

L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Daniel **COUIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**, M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**, Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**, Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**, Mme Monique **PAUBERT**, M. Kevin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**, M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCQ**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. Yves **CANEVET** expose :

« Le Compte Administratif 2013 du budget du Lotissement Communal du Guiric II est arrêté à la somme de :

- à la Section de fonctionnement :

- **23.419,00 € en dépenses**, et
- **23.419,00 € en recettes**

- à la Section d'investissement :

- **0 € en dépense**, et
- **0 € en recettes**.

L'exercice se solde donc par un **équilibre** des deux sections avant clôture du budget.

Le document est conforme au compte de gestion du Receveur Municipal ».

M. **Le Maire** quitte la salle pour le vote et cède la présidence de séance à Mme Annie **CAUDAL**, 1^{ère} adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2013 du lotissement communal du Guiric II tel que présenté.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



LE MAIRE,
Daniel COUÏC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_04_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 27/02/2014

CA 2013 - BUDGET LOTISSEMENT GUIRIC

Section de fonctionnement - Dépenses

le Maire
Daniel COUÏC

		CA 2012	BP 2013	CA 2013
011	Charges à caractère général	468.19	-	-
6045	Achats - Etudes	468.19		
605	Achats - Matériel et travaux			
608	Achats - Fournitures			
65	Charges de gestion courante	0.15	888.21	888.21
6522	Charges excep. Reversement BG	-	888.21	888.21
658	Charges diverses de gestion courante	0.15		
67	Charges exceptionnelles	-	17 787.00	17 787.00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-	17 787.00	17 787.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 603.94	-	-
7133	Variation des en-cours de production de biens	181 603.94		
71355	Variation de stock de terrains aménagés			
002	Déficit reporté N-1		4 743.79	4 743.79
	Total opérations réelles	468.34	18 675.21	18 675.21
	Total opérations d'ordre	181 603.94	4 743.79	4 743.79
	Total dépenses de fonctionnement	182 072.28	23 419.00	23 419.00

CA 2013 - BUDGET LOTISSEMENT GUIRIC

Section de fonctionnement - Recettes

		CA 2012	BP 2013	CA 2013
70	Produits des services	25 021.15	23 419.00	23 419.00
7015	Ventes de terrains aménagés	25 021.15	23 419.00	23 419.00
74	Dotations, subventions et participations		-	-
74741	Subventions			
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-
758	Autres produits de gestion courante	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	-	-
7133	Variation des en-cours de production de biens	-		
71355	Variation de stock de terrains aménagés	-		
002	Excédent reporté N-1	152 307.34		
	Total opérations réelles	25 021.15	23 419.00	23 419.00
	Total opérations d'ordre	-	-	-
	Excédent de fonctionnement N-1	152 307.34	-	-
	Total recettes de fonctionnement	177 328.49	23 419.00	23 419.00

CA 2013 - BUDGET LOTISSEMENT GUIRIC

Section d'investissement - Dépenses

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUIC

			CA 2012	BP 2013	CA 2013
001		Déficit reporté N-1	181 603.94		
040		Opérations d'ordre de transfert entre sections		-	-
3355		En-cours de production de biens - travaux			
		Total opérations réelles	181 603.94	-	-
		Total opérations d'ordre	-	-	-
		Total dépenses d'investissement	181 603.94	-	-

CA 2013 - BUDGET LOTISSEMENT GUIRIC

Section d'investissement - Recettes

			CA 2012	BP 2013	CA 2013
040		Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 603.94	-	-
3351		Terrains en cours	79 500.00		
3354		Etudes en cours	11 626.71		
3355		En-cours de production de biens - travaux	87 091.93		
335581		Frais annexes	3 385.30		
3355		En-cours de production de biens - travaux			
		Total opérations réelles	-	-	-
		Total opérations d'ordre	181 603.94	-	-
		Total recettes d'investissement	181 603.94	-	-



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :

11 Février 2014

Date d'affichage de
l'ordre du jour

12 février 2014

Nombre de conseillers :

En exercice **29**

Présents **27**

Votants **29**

N° de la délibération :

20140217-04_2

Codification : 7.1 –

Décisions Budgétaires -

OBJET :

**BUDGET DU
LOTISSEMENT
COMMUNAL DU
GUIRIC II – VOTE DU
COMPTE DE GESTION
2013**

Le maire certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie
Le 19 Février 2014

Le Maire,
Daniel COUIC



L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBÉ, légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de M. Daniel **COUIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**,
Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**,
M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**,
Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**,
Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**,
Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**,
M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie
DREAU, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCO**, M. Stéphane **LE DOARE**,
Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des
membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**

M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. **Le Maire** propose la délibération suivante :

*« Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013 et les décisions
modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des
dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les
bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal,*

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

*Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le
montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les
opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*

*Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au
31 décembre 2013,*

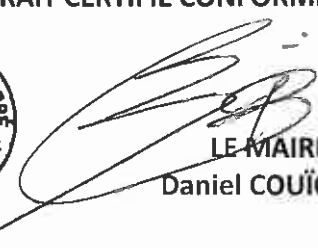
*Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les
différentes sections budgétaires,*

*Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le Compte de Gestion dressé pour
les opérations du budget du Lotissement Communal du Guiric II au titre de l'exercice 2013
par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni
observations, ni réserves de sa part. »*

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget du Lotissement communal du Guiric II au titre de l'exercice 2013 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,




LE MAIRE,
Daniel COUÏC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_04_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014
Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération : 20140217-04_3	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires -	
OBJET : BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL DU GUIRIC II – CLOTURE DU BUDGET -	

Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie
Le 19 Février 2014

Le Maire,
Daniel COUÏC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
029-212902209-20140217-20140217_04_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 20/02/2014
Publication : 21/02/2014

L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**, M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**, Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**, Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**, Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**, M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCO**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. Yves **CANEVET** expose :

« Par délibération en date du 23 octobre 2007, le Conseil Municipal avait décidé la création d'un lotissement communal au Guiric.

Le budget annexe "Lotissement du Guiric II" est aujourd'hui achevé. L'ensemble des écritures comptables et budgétaires se rapportant à l'opération ont été passées et décrites dans la comptabilité du budget annexe créé spécifiquement pour cette opération de lotissement.

Il est à préciser que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune a été réalisé au cours de l'exercice budgétaire 2013.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à clôturer le budget annexe de lotissement dénommé "lotissement du Guiric II" à la suite du vote du CA 2013.

Ces documents ont été débattus en Commission « Finances – Administration Générale – Personnel » lors de sa séance du 10 Février 2014. »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



LE MAIRE,
Daniel COUÏC

le Maire
Daniel COUÏC



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération : 20140217-05_1	
Codification : 7.1 – Décisions Budgétaires -	
OBJET : BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL DU HALAGE – COMPTE ADMINISTRATIF 2013	

Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie
Le 19 Février 2014

Le Maire,
Daniel COUÏC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
029-212902209-20140217-20140217_05_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014
Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC

L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**, M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**, Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**, Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**, Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**, M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCQ**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. Yves **CANEVET** expose :

« Le Compte Administratif 2013 du budget du Lotissement Communal du Halage nouvellement créé est arrêté à la somme de :

- à la Section de fonctionnement : 0 € en dépenses et 0 € en recettes
- à la Section d'investissement : 0 € en dépenses et 0 € en recettes.

Les travaux de viabilisation des terrains concernaient le budget principal alors que les aménagements propres au lotissement (VRD, aménagements...) débiteront en 2014.

Le document est conforme au compte de gestion du Receveur Municipal. Il est demandé au Conseil Municipal de valider ce Compte Administratif 2013. »

M. **Le Maire** quitte la salle pour le vote et cède la présidence de séance à Mme Annie **CAUDAL**, 1^{ère} adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2013 du lotissement communal du Halage tel que présenté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur **POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,**

029-212902209-20140217-20140217_05_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014
Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC



LE MAIRE,
Daniel COUÏC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC

CA 2013 - BUDGET LOTISSEMENT

Halage

Section d'investissement - Dépenses

		BP 2013	CA 2013
001	Déficit reporté N-1		
168	Autres emprunts et dettes assimilées		
168741	Avance commune		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	201 800.00	
3351	En-cours terrains	10 000.00	
3354	En-cours études	13 500.00	
3355	En-cours de production de biens - travaux	162 000.00	
33581	En-cours frais accessoires	16 300.00	
	Total opérations réelles	-	-
	Total opérations d'ordre	201 800.00	-
	Total dépenses d'investissement	201 800.00	-

CA 2013 - BUDGET LOTISSEMENT

Halage

Section d'investissement - Recettes

		BP 2013	CA 2013
16	Autres emprunts et dettes assimilées	201 800.00	
1641	Emprunts		
168741	Avance commune	201 800.00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
3351	Terrains en cours		
3354	Etudes en cours		
3355	En-cours de production de biens - travaux		
33581	Frais annexes		
	Total opérations réelles	201 800.00	-
	Total opérations d'ordre	-	-
	Total recettes d'investissement	201 800.00	-

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC

CA 2013 - BUDGET LOTISSEMENT Halage

Section de fonctionnement - Dépenses

		BP 2013	CA 2013
011	Charges à caractère général	201 800.00	-
6015	Achats - Terrains à aménager	10 000.00	-
6045	Achats - Etudes	13 500.00	-
605	Achats - Matériel et travaux	162 000.00	-
608	Achats - Frais accessoires	16 300.00	-
65	Charges de gestion courante		
6522	Charges excep. Reversement BG		-
658	Charges diverses de gestion courante		-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
7133	Variation des en-cours de production de biens		
71355	Variation de stock de terrains aménagés		
002	Déficit reporté N-1		
	Total opérations réelles	201 800.00	-
	Total opérations d'ordre	-	-
	Total dépenses de fonctionnement	201 800.00	-

CA 2013 - BUDGET LOTISSEMENT Halage

Section de fonctionnement - Recettes

		BP 2013	CA 2013
70	Produits des services		
7015	Ventes de terrains aménagés		-
74	Dotations, subventions et participations		
74741	Subventions		-
75	Autres produits de gestion courante		
758	Autres produits de gestion courante		-
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	201 800.00	
7133	Variation des en-cours de production de biens	201 800.00	
71355	Variation de stock de terrains aménagés		
002	Excédent reporté N-1		
	Total opérations réelles	-	-
	Total opérations d'ordre	201 800.00	-
	Excédent de fonctionnement N-1	-	-
	Total recettes de fonctionnement	201 800.00	-



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération : 20140217-05_2	
Codification : 7.1 – Décisions Budgétaires -	

OBJET :
BUDGET DU
LOTISSEMENT
COMMUNAL DU
HALAGE – VOTE DU
COMPTE DE GESTION
2013 -

Le maire certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie
Le 19 Février 2014

Le Maire,
Daniel COUÏC



L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**,
Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**,
M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**,
Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**,
Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**,
Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**,
M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie
DREAU, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCQ**, M. Stéphane **LE DOARE**,
Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des
membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. **Le Maire** propose la délibération suivante :

*« Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013 et les décisions
modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des
dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les
bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal,*

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

*Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le
montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les
opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*

*Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au
31 décembre 2013,*

*Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les
différentes sections budgétaires,*

*Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le Compte de Gestion dressé pour
les opérations du budget du Lotissement Communal du Halage au titre de l'exercice 2013
par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni
observations, ni réserves de sa part.*

Ces documents ont été débattus en Commission « Finances – Administration Générale – Personnel » lors de sa séance du 10 Février 2014. »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget du Lotissement du Halage au titre de l'exercice 2013 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,




LE MAIRE,
Daniel COUÏC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_05_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014
Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	22
N° de la délibération : 20140217-06	
Codification : 1.2 – Délégations de service public	
OBJET : EXPLOITATION ET GESTION DU CINEMA HEB KEN – APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -	

Le maire certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie
Le 19 février 2014

Le Maire,
Daniel COUÏC



L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. le Maire, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Véronique
BLANCHET, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**, M. Daniel
BERNARD, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**, Mme
Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**,
Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**,
Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**,
M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie
DREAU, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCQ**, M. Stéphane **LE DOARE**,
Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des
membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles
L.2223-19, L.2223-40 et L.1411-1 et suivants ;

VU les articles L.1411-5 et L.1411-7 du code général des collectivités
territoriales qui prévoient que le Conseil Municipal se prononce sur le
choix du délégataire ;

VU la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la
corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures
publiques ;

VU le décret n°93-471 et suivants du 24 mars 1993 portant application de
l'article 38 de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relatif à la publicité des
délégations des services publics ;

VU la délibération n°20111222-01 du Conseil Municipal de PONT-L'ABBE
en date du 22 décembre 2011 relative au projet de salles de cinéma à
PONT-L'ABBE ;

VU la délibération n°20111222-02 du Conseil Municipal de PONT-L'ABBE
en date du 22 décembre 2011 relative à la constitution d'une commission
municipale pour le suivi du projet de salles de cinéma à PONT-L'ABBE ;

VU la délibération n°20120312-16 du Conseil Municipal de PONT-L'ABBE en date du 12 mars 2012 relative au choix d'un nom pour le futur cinéma de PONT-L'ABBE ;

VU la délibération n°20120702-28 du Conseil Municipal de PONT-L'ABBE en date du 02 juillet 2012 relative à la réalisation d'un complexe cinématographique ;

VU la délibération n°20120924-09 du Conseil Municipal de PONT-L'ABBE en date du 24 septembre 2012 relative à la demande de retrait du dossier cinéma déposé auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;

VU la délibération n°20130527-04 du 27 mai 2013 portant approbation du principe de la délégation de service public du cinéma HEB KEN ;

VU la délibération n°20130527-05 du 27 mai 2013 relative à la désignation des membres de la commission de délégation de service public ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 15 mars 2013 ;

VU les avis de publicité parus le 31 mai 2013 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) (avis n°13-85508), à la revue Le Film Français, sur le profil acheteur e-megalisbretagne et sur le site internet de la Ville ;

VU le rapport de l'exécutif sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat ;

VU les procès-verbaux des réunions de la commission de délégation de service public en date des 10 juillet, 22 juillet, 03 octobre, 22 octobre, 13 novembre et 12 décembre 2013 ;

VU l'offre présentée par l'EURL LES TOILES DE MER ;

VU les réunions de négociations conduites par le maire le 19 décembre 2013, les 10 et 17 janvier 2014 ;

VU le projet de convention de délégation de service public ;

VU le rapport final d'analyse des offres établi par le groupement HEXACOM/SUI GENERIS (assistant de la Ville pour la mise en œuvre de cette délégation de service public), qui a été communiqué aux membres de la commission de délégation de service pour les aider à exprimer leur avis motivé ;

VU l'avis de la Commission Cinéma élargie aux membres du Conseil Municipal en date du 11 février 2014 ;

CONSIDERANT qu'un rapport (comprenant la présente note explicative de synthèse, les procès-verbaux des réunions de la commission de délégation de service public, le rapport de l'exécutif sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat, le projet de convention de délégation de service public et le rapport final d'analyse des offres établi par l'assistant du maître d'ouvrage) a été transmis à chaque conseiller municipal quinze jours au moins avant la délibération du Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après avoir pris connaissance du rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat et en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

Ne prennent pas part au vote : 7

(M. Thierry MAVIC, Mme Valérie DREAU, M. Bernard LE FLOC'H, M. Stéphane LE DOARE,
Mme Anne KARRÉN, Mme Anne TINCQ, Mme Catherine BOURGOIN)

Votants : 22

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstentions : 0

APPROUVE le choix du délégataire, la société LES TOILES DE MER (29 950 BENODET) ;

APPROUVE les termes de la convention de délégation de service public à conclure avec la société LES TOILES DE MER ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Fait à PONT-L'ABBE, en l'HOTEL DE VILLE, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_06-DE

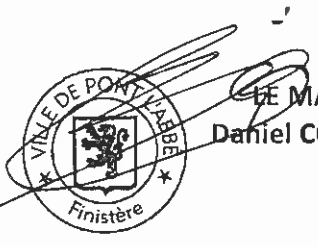
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2014
Publication : 19/02/2014

Le Maire,
Daniel COUÏC.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,


LE MAIRE,
Daniel COUÏC





VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	22
N° de la délibération : 20140217-07	
Codification : 1.6 – Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre	
OBJET : CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE EN LIAISON AVEC UN POLE MULTIMODAL – ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE ET AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE N°1	
Le maire certifie que le comple- rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie Le 19 février 2014.	
Le Maire, Daniel COUIC	

L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de M. Daniel **COUIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. le Maire, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Véronique
BLANCHET, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**, M. Daniel
BERNARD, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**, Mme
Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**,
Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**,
Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**,
M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie
DREAU, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCQ**, M. Stéphane **LE DOARE**,
Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des
membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales ;

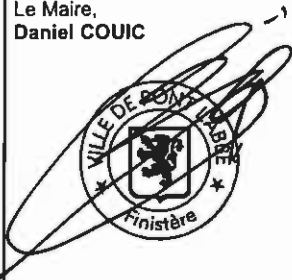
VU le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 24, 70
et 74 ;

VU la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la
maîtrise d'œuvre privée n° 85-704 du 12 juillet 1985 (dite loi MOP) et ses
décrets d'application, notamment le décret n°93-1269 du 29 novembre
1993 ;

VU la délibération n°20120702-28 du Conseil Municipal de PONT-L'ABBE
en date du 02 juillet 2012 relative à la réalisation d'un complexe
cinématographique ;

VU la délibération n°20130527-02 du Conseil Municipal de PONT-L'ABBE
en date du 27 mai 2013 relative à la signature de la convention de
maîtrise d'ouvrage unique pour l'aménagement et la requalification du
quartier de la Madeleine à Pont-l'Abbé ;

VU la délibération n°20130527-03 du Conseil Municipal de PONT-
L'ABBE en date du 27 mai 2013 approuvant la modification du
programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle concernant la



construction d'un complexe cinématographique en liaison avec un pôle multimodal ;

VU la délibération n°20130701-09 du Conseil Municipal de PONT-L'ABBE en date du 01 juillet 2013 approuvant la modification de l'enveloppe financière prévisionnelle concernant la construction d'un complexe cinématographique en liaison avec un pôle multimodal ;

VU la délibération n°20131012-01 du Conseil Municipal de PONT-L'ABBE en date du 21 octobre 2013 relative à la désignation des candidats admis à concourir ;

VU l'avis motivé du jury de concours réuni le 14 octobre 2013 pour procéder à l'examen des candidatures et à la sélection des trois candidats qui pourront être admis à concourir ;

VU l'avis motivé du jury de concours réuni le 29 janvier 2014 pour évaluer les prestations des candidats, en vérifier la conformité au règlement du concours et en proposer un classement fondé sur les critères indiqués dans l'avis d'appel public à concurrence ;

VU l'arrêté du Maire n°2014-032 en date du 30 janvier 2014 portant désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse + pour la construction d'un complexe cinématographique en liaison avec un pôle multimodal ;

VU l'avis de la Commission Municipale Cinéma en date du 11 février 2014 ;

CONSIDERANT la proposition du jury réuni le 29 janvier 2014 classant en première position du concours l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par l'atelier RAUM ;

CONSIDERANT l'arrêté du Maire n°2014-032 en date du 30 janvier 2014 déclarant lauréate cette même équipe représentée par l'atelier RAUM ;

CONSIDERANT qu'après négociations, le Maire souhaite proposer au Conseil Municipal l'attribution du marché public de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par l'atelier RAUM ;

CONSIDERANT l'aboutissement des négociations sur les conditions techniques et financières de réalisation du projet, ainsi que sur les conditions de passation du marché public de maîtrise d'œuvre permettant d'établir le forfait provisoire de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre d'un montant de 401 478,00 € HT (tranche ferme incluant la mission de base et les missions d'études complémentaires + la tranche conditionnelle n°1 OPC) calculé sur la base du coût prévisionnel des travaux de 2 765 000 € HT ;

CONSIDERANT l'intérêt d'affermir la tranche conditionnelle n°1 relative à la mission d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC) ;

CONSIDERANT que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre sera arrêté ultérieurement par avenant, au plus tard au stade de l'Avant-Projet Définitif, et soumis pour autorisation au Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

Ne prennent pas part au vote : 7

(M. Thierry MAVIC, Mme Valérie DREAU, M. Bernard LE FLOC'H, M. Stéphane LE DOARE,
Mme Anne KARREN, Mme Anne TINCQ, Mme Catherine BOURGOIN)

Votants : 22

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstentions : 0

ATTRIBUE le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe cinématographique en liaison avec un pôle multimodal à l'équipe représentée par l'atelier RAUM, architecte mandataire du groupement constitué avec :

- Bureau d'études tous corps d'état : GRONTMIJ ISATEG,
- Bureau d'études acoustiques et vibrations : Vincent HEDONT ;

APPROUVE le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe cinématographique en liaison avec un pôle multimodal ;

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que l'ensemble des pièces du marché public de maîtrise d'œuvre avec l'équipe précitée, pour un montant forfaitaire provisoire de 401 478,00 € HT (y compris la tranche conditionnelle n°1 OPC) ;

DECIDE l'affermissement de la tranche conditionnelle n°1 relative à la mission d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC) pour un montant de 27 097,00 € HT (inclus dans le montant forfaitaire provisoire de 401 478,00 € HT) ;

AUTORISE le Maire à signer l'ordre de service d'affermissement de la tranche conditionnelle n°1 de ce marché public de maîtrise d'œuvre ;

APPROUVE le paiement d'une prime de 20 000 € HT à chacun des trois concurrents suivants :

- Groupement ROBAGLIA (architecte mandataire) – SIO SARL – CDLP – Yves HERNOT – GEDIFI ;
- Groupement RAUM (architecte mandataire) – GRONTMIJ ISATEG – VINCENT HEDONT ;
- Groupement Michel GRIGNOU (architecte mandataire) – VERONIQUE STEPHAN - SBC – TECHNICONSLT – CABINET VINCENT BAGOT – POLENN – B3I – OUEST COORDINATION – ATELIER LIEU-DIT.

L'indemnité versée au lauréat sera considérée comme une avance sur son forfait de rémunération dû au titre du marché public de maîtrise d'œuvre à conclure et sera ainsi déduite de ses honoraires ultérieurs ;

DIT que les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Commune pour les honoraires de maîtrise d'œuvre (incluant la prime) et pour les primes des candidats non retenus.

Fait à PONT-L'ABBE, en l'HOTEL DE VILLE, les jours, mois et an susdits.
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_07-DE

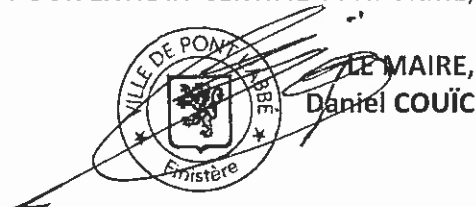
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2014
Publication : 19/02/2014

Le Maire,
Daniel COUÏC.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,


LE MAIRE,
Daniel COUÏC



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération : 20140217-08	
Codification : 1.1 – Marchés Publics	

OBJET :
TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DU
SEQUER :
SECURISATION DE
L'ACCES AU COLLEGE
ET LIAISON ROCADÉ –
AVENANT N°2 AU
MARCHE PUBLIC DE
TRAVAUX DE VOIRIE
ET RESEAUX D'EAU
PLUVIALE – AVENANT
N°1 AU MARCHE
PUBLIC DE TRAVAUX
D'AMENAGEMENTS
PAYSAGERS -

Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie
Le 19 février 2014.

Le Maire,
Daniel COUÏC



L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. le Maire, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**, M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**, Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**, Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**, Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**, M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCO**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU la délibération n°20111212-027 du Conseil Municipal de PONT L'ABBE en date du 12 décembre 2012 portant attribution des marchés publics de « travaux d'aménagement du Séquer : sécurisation de l'accès au collège (desserte parents et gare routière) et liaison rocade » et autorisant le Maire à signer ces marchés publics ;

VU la délibération n°20130218-014 du Conseil Municipal de PONT L'ABBE en date du 18 février 2013 approuvant l'avenant n°1 au marché public n°2012-009 portant transfert de ce dernier de la société SACER ATLANTIQUE à la société COLAS CENTRE OUEST ;

VU le marché public n°2012009 (lot 1 : Travaux de voirie et réseaux d'eau pluviale) conclu avec l'entreprise SACER ATLANTIQUE et notifié le 01^{er} mars 2012 ;

VU le marché public n°2012008 (lot 2 : Travaux d'aménagements paysagers) conclu avec l'entreprise PASCAL BELLOCQ PAYSAGES et notifié le 01^{er} mars 2012 ;

VU l'avenant n°1 au marché public n°2012009 portant transfert de ce dernier de la société SACER ATLANTIQUE à la société COLAS CENTRE OUEST ;

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 10 février dernier ;

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux en cours de réalisation, des adaptations et des prestations nouvelles sont apparues nécessaires entraînant des modifications du programme des travaux pour les lots n°1 et n°2 ;

CONSIDERANT que l'avenant n°2 au marché public n°2012009 ne modifie pas le montant global de ce marché public ;

CONSIDERANT que l'avenant n°1 au marché public n°2012008 ne modifie pas le montant global de ce marché public ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 29

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 0

APPROUVE l'avenant n°2, ci-annexé, au marché public n°2012009 conclu avec l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour les travaux de voirie et réseaux d'eau pluviale et autorise le Maire à le signer ;

APPROUVE l'avenant n°1, ci-annexé, au marché public n°2012008 conclu avec l'entreprise PASCAL BELLOCQ PAYSAGES pour les travaux d'aménagements paysagers et autorise le Maire à le signer.

Fait à PONT-L'ABBE, en l'HOTEL DE VILLE, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2014

Publication : 19/02/2014

Le Maire,
Daniel COÛC.



LE MAIRE,
Daniel COÛC



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :

11 Février 2014

Date d'affichage de
l'ordre du jour

12 février 2014

Nombre de conseillers :

En exercice **29**

Présents **27**

Votants **29**

N° de la délibération :
20140217-09

Codification : 7.5 –
Subventions -

OBJET :

**AVENANT N° 2 A LA
CONVENTION
D'ENGAGEMENTS
LIANT LA VILLE A
L'ASSOCIATION
« MAISON DE LA
PARTICIP' ACTIONS –
CENTRE SOCIAL »**

Le maire certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie
Le 19 Février 2014

Le Maire,
Daniel COUÏC



L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**,
Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**,
M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**,
Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**,
Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**,
Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**,
M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie
DREAU, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCQ**, M. Stéphane **LE DOARE**,
Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des
membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**

M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

Mme Annie **CAUDAL** expose :

*« La nouvelle convention liant la Ville à l'Association « Maison de la
Particip'actions » a été validée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 février
2012.*

*De ce fait, au cours de ces 6 dernières années, la Commune a accompagné
financièrement cette structure, apportant un soutien appuyé au nouveau « projet social »
pour les années 2012-2015 en votant une augmentation substantielle de sa subvention
annuelle (61.800 € en 2008 à 76.500 €).*

*L'an dernier, le montant de la subvention de fonctionnement fixé à la somme de
76.500 Euros a été validé lors de la séance du Conseil Municipal du 18 Février, et a fait
l'objet d'un avenant n° 1.*

*Conformément à l'article 6.1 de ladite convention susvisée, l'association a
présenté à la commune son budget prévisionnel 2014, lors de la réunion du comité de
suivi du 13 décembre 2013.*

*La Maison de la Particip'Actions sollicite la commune pour l'octroi d'une
subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014, d'un montant équivalent à celui
de 2013, à savoir 76.500 Euros. Il est entendu qu'elle pourra présenter, comme toute
autre association locale, une demande de subvention exceptionnelle motivée par un
projet ponctuel.*

L'avenant n° 2 à la convention pourrait donc être rédigé tel qu'il suit :

Article 6 : Modalités de financement - 6.1 Moyens financiers -

« La subvention communale 2014 est fixée à 76.500 € ».

La Commission «Finances – Administration Générale – Personnel » a été consultée lors de sa séance du 10 Février 2014.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et en cas d'accord, à autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention avec l'association susvisée. »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



**LE MAIRE,
Daniel COUÏC.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014
Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC



AVENANT n° 2

A la convention conclue entre la Commune de Pont-l'Abbé et l'Association « Maison de la Particip'Actions – Centre Social », en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 6 Février 2012

Entre :

La Commune de Pont-l'Abbé représentée par son Maire, Daniel **COUIC**,
agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du
ci-après dénommée **la collectivité**

Et :

L'association Maison de la Particip'Actions – Centre Social, représentée par son Président,
M. Eric **JOSA**, rue du Petit Train, à Pont-l'Abbé (29120),
assurant la gestion du Centre Social de la commune,

Il est convenu ce qui suit :

Article 6 : Modalités de financement

6.1 Moyens financiers

Le 3ème alinéa est complété de la manière suivante :

« **La subvention communale 2014 est fixée à 76.500,00 €** ».

Fait à Pont-l'Abbé, le, en trois exemplaires

Pour la Commune de Pont-l'Abbé
Le Maire,

D. COUIC

Pour l'association
Le Président,

E. JOSA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014
Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel **COUIC**



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération : 20140217-10	
Codification : 7.5 – Subventions -	

OBJET :
SUBVENTIONS 2014 A
L'ASSOCIATION
« PETITE ENFANCE DU
PAYS BIGOUDEN »
POUR LA CRECHE –
HALTE-GARDERIE ET
LE R.A.M. ET
SIGNATURE DE
CONVENTIONS -

Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie
Le 19 Février 2014

Le Maire,
Daniel COUÏC



L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**, M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**, Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**, Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**, Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**, M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCQ**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

Mme Véronique **BLANCHET** expose :

« L'association « Petite Enfance du Pays Bigouden » vient de transmettre les projets de conventions 2014, et les informations relatives aux fréquentations 2013 des enfants pont-l'abbistes pour la crèche - halte-garderie.

21.431 heures de garde ont été enregistrées au cours de l'année 2013 (contre 26.314 heures en 2012).

Pour 2014, la participation horaire des villes par enfant fréquentant la structure s'élèvera à 2,85 € (identique à celle de 2013).

La contribution aux dépenses de fonctionnement du RAM est fixée pour le premier semestre de l'année 2014 à 5.351 € (contre un montant annuel de 8.841,61 € en 2013). Cette participation sera recalculée pour le second semestre et fera l'objet d'un avenant.

Les subventions d'équilibre octroyées par la Ville à l'association chargée de la gestion de la crèche et du R.A.M. sont versées par quart.

Les versements trimestriels s'élèveront donc à :

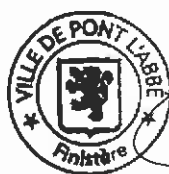
- 2.675,50 € pour le RAM (pour le 1^{er} semestre 2014)
 - et
 - 15.269,59 € pour la crèche et halte-garderie
- soit un total trimestriel de 17.945,09 €.

Enfin, tout comme les années passées, ces dispositions financières doivent faire l'objet d'une convention annuelle entre la commune et l'association gestionnaire. Vous trouverez les deux projets en annexe de la présente note.

La Commission «Finances – Administration Générale – Personnel » a été consultée lors de sa séance du 10 Février 2013 ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement de ces subventions et autorise M. Le Maire à signer les deux conventions 2014.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



**LE MAIRE,
Daniel COUÏC.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC

CONVENTION 2014 Relais Assistantes Maternelles Ti Liou

La présente convention a pour objet d'établir un partenariat entre la commune de PONT-L'ABBE et l'Association Petite Enfance du Pays Bigouden qui met à la disposition de ladite commune le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) de la maison de l'enfance "TI LIOU" dont elle assume la gestion.

ARTICLE 1 :

La présente convention s'applique aux assistantes maternelles agréées par le Conseil Général du Finistère, résidant sur la commune de PONT-L'ABBE. Le fonctionnement du R.A.M. est fondé sur un Contrat de Projet établi entre la CAF et l'Association Petite Enfance pour une durée de trois ans.

ARTICLE 2 :

1°) La commune de PONT-L'ABBE s'engage à verser au début de chacun des deux premiers trimestres une participation calculée selon le nombre d'ateliers d'animation prévus sur la commune au cours de l'année 2014 et le nombre d'assistantes maternelles agréées en 2013 sur la commune (cf. tableau joint en annexe).

2°) Au premier janvier 2014, en accord avec le contrat de projet, le montant de la participation de la commune de PONT-L'ABBE pour le premier semestre de l'année 2014 sera de 5351 euros.

Cette participation sera acquittée en deux versements de 2675.50 euros chacun, au début de chacun des deux premiers trimestres.

Cette participation sera recalculée pour le second semestre de l'année 2014.

ARTICLE 3 :

En contrepartie, l'Association Petite Enfance du Pays Bigouden s'engage à :

- * fournir les comptes d'exploitation annuels et les budgets prévisionnels.

- * fournir un bilan d'activités de l'année écoulée.

- * informer la commune qui sera par ailleurs représentée au Conseil d'Administration de l'association comme le prévoient les statuts "outre un représentant de la commune de Pont l'Abbé, une personne représentera l'ensemble des autres communes conventionnées ».

ARTICLE 4:

La présente convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 6 mois jusqu'au 30 juin 2014. Le cas échéant, un avenant sera ajouté à la présente convention.

ARTICLE 5:

La présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties trois mois avant sa date d'échéance, soit le 31 mars 2014 au plus tard.

ARTICLE 6:

L'Association pourra proposer le même type de convention aux autres communes qui le souhaiteraient.

Fait à Pont-l'Abbé, le 13 décembre 2013
En deux exemplaires dont un remis à chacune des parties

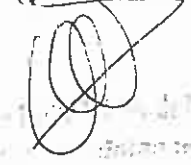
Madame la Maire

Signature et cachet

La Présidente de l'Association

Marie LE COQ

Signature et cachet



Le 13/12/2013
Le 13/12/2013 - 10H20 PONT-L'ABBÉ
Tel/Fax 02 58 87 22 58

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014

le Maire
Daniel COUÏC

CONVENTION 2014 Crèche et Halte-garderie Ti Liou

La présente convention a pour objet d'établir un partenariat entre la commune de PONT-L'ABBE et l'Association Petite Enfance du Pays Bigouden qui met à la disposition de cette commune la structure multi-accueil de la maison de l'enfance " TI LIOU " dont elle assume la gestion.

ARTICLE 1 :

La présente convention s'applique aux enfants des parents résidant sur la Commune de PONT-L'ABBE.

ARTICLE 2 :

1°) La commune de PONT-L'ABBE s'engage à verser au début de chaque trimestre de l'année 2014 une participation calculée sur la fréquentation moyenne de l'année précédente (*fréquentation de l'année 2013 pour le calcul de la subvention 2014*).

2°) Un ajustement sera réalisé après calcul de la fréquentation annuelle globale au 31 décembre 2014 : la somme supplémentaire ou excédentaire sera appelée ou déduite en janvier 2015 avec la présentation des états de présence des enfants de la commune.

3°) Au 1^{er} janvier 2014, en accord avec la PSU mise en place par la CAF, le montant de la subvention sera de DEUX EUROS ET QUATRE VINGT CINQ CENTIMES (2.85€) par heure de garde et par enfant.

Cette participation sera actualisée annuellement.

4°) La commune s'engage à participer financièrement au déficit éventuel de la structure, au prorata du nombre d'heures de présence des enfants de la commune.

ARTICLE 3 :

En contrepartie, l'Association Petite Enfance du Pays Bigouden s'engage à :

- * fournir les comptes d'exploitation annuels et les budgets prévisionnels.

- * remettre annuellement la liste des enfants ayant fréquenté la structure,

- * faire un état provisoire des présences à la fin du mois de juin 2014.

- * informer la commune qui sera par ailleurs représentée au Conseil d'Administration de l'association comme le prévoient les statuts « outre un(e) représentant(e) de la commune de Pont- l'Abbé, une personne représentera l'ensemble des autres communes conventionnées ».

ARTICLE 4:

La présente convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de un an.
Le montant de la participation pourra être rediscuté chaque année.
Le cas échéant, un avenant sera ajouté à la présente convention.

ARTICLE 5:

La présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties trois mois avant la date d'échéance de cette convention, soit avant le 30 septembre 2014 au plus tard.

ARTICLE 6:

L'Association pourra proposer le même type de convention aux autres communes qui le souhaiteraient.

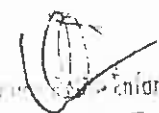
Fait à Pont-l'Abbé le 5 décembre 2013

En deux exemplaires dont un est remis à chacune des parties à ladite convention.

Monsieur Le Maire

Signature et cachet

Marie LE COQ
Présidente de l'Association
Signature et cachet


Association pour l'Enfance du Pays Bigouden
Département de l'Enfance Ti Liou
Adresse : 29120 PONT-L'ABBÉ
Tel/Fax 02 98 87 22 58



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :	
11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour	
12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération :	
20140217-11	
Codification : 7.5 – Subventions -	
OBJET :	
DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU COMITE ANACR DU PAYS BIGOUDEN	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie Le 19 Février 2014 Le Maire, Daniel COUÏC	

L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**, M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**, Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**, Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**, Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**, M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie **DREAU**, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCQ**, M. Stéphane **LE DOARE**, Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire expose :

« La commune est sollicitée par courrier en date du 16 décembre 2013 pour le versement d'une subvention exceptionnelle pour la restauration du drapeau de l'association des Anciens Combattants de la Résistance ANACR – Pont-l'Abbé qui a subi les assauts et l'usure du temps.

Le devis réclamé par l'association auprès de la Maison **LE MINOR**, spécialisée dans ce type de prestation, se chiffre à **432 Euros TTC**.

Il est proposé d'accorder une aide financière de **216 Euros**, correspondant à la moitié du devis présenté.

Pour mémoire, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 Juin 2011, avait octroyé la somme de 200 Euros à la FNACA pour l'achat d'un nouveau drapeau.

La Commission «Finances – Administration Générale – Personnel» a été consultée lors de sa séance du 10 Février 2014 ».

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de **216 €** à l'Association des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR). Mme Anne Tincq, salariée des Ets Le Minor, n'a pas pris part au vote.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Publication : 21/02/2014



LE MAIRE
Daniel COUÏC.

le Maire
Daniel COUÏC



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

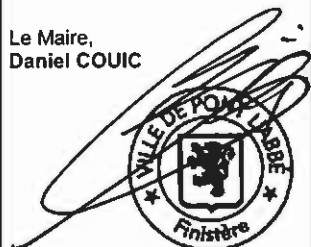
EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération : 20140217-12	
Codification : 7.10 - Divers-	

OBJET :
DOTATION
D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES
RURAUX (D.E.T.R.) –
EXERCICE 2014

Le maire certifie que le comple-
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie
Le 19 Février 2014

Le Maire,
Daniel COUÏC



L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. **Le Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**,
Mme Véronique **BLANCHET**, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**,
M. Daniel **BERNARD**, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**,
Mme Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**,
Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**,
Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**,
M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie
DREAU, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCQ**, M. Stéphane **LE DOARE**,
Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des
membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

M. Yves **CANEVET** expose :

*« Par courrier reçu le 17 Décembre 2013, M. le Préfet du Finistère a indiqué les
modalités d'instruction et d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires
Ruraux..*

*Sous la présidence du Préfet, une commission d'élus s'est réunie le 06 décembre
2013 afin de fixer les catégories d'opérations prioritaires. La fourchette des taux oscille
entre 20 et 50 % et plafond de subvention est fixé à 400.000 €.*

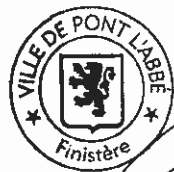
*La deuxième tranche de la rénovation et mise en accessibilité du « Patronage
Laïque » (pour un montant prévisionnel de 147.099 € H.T) correspond aux critères définis
par la commission d'élus.*

*S'y ajoutera un réaménagement du trottoir situé devant l'entrée principale
(élargissement du trottoir et pose de barrières) dans un souci de sécurisation des
entrées/sorties des enfants (en particulier), et de prise en compte des besoins de
personnes à mobilité réduite. La dépense est chiffrée à 2.780 € H.T.*

*La Commission «Finances – Administration Générale – Personnel » a été
consultée lors de sa séance du 10 Février 2014 ».*

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter l'Etat pour le versement de subventions au taux de 50 % pour la seconde tranche de travaux sur le Patronage Laïque.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Daniel COUÏC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2014

Publication : 19/02/2014

le Maire,
Daniel COUÏC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

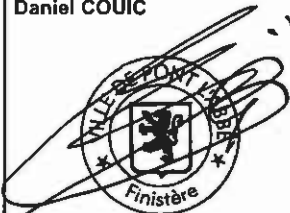
EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 Février 2014	
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
N° de la délibération : 20140217-13	
Codification : 5.8 – Décision d'estimer en justice	

OBJET :
RECOURS CONTRE LA
DELIBERATION
ARRETANT LE PROJET
D'AIRE DE MISE EN
VALEUR DE
L'ARCHITECTURE ET
DU PATRIMOINE –
AUTORISATION
D'ESTER EN JUSTICE
AU NOM DE LA
COMMUNE -

Le maire certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie
Le 19 février 2014.

Le Maire,
Daniel COUÏC



L'an **deux mille quatorze**, le **dix-sept février**, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de M. Daniel **COUÏC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. le **Maire**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, Mme Véronique
BLANCHET, M. André **PAUBERT**, Mme Christine **BARGAIN**, M. Daniel
BERNARD, Mme Marie-Laure **GUTTON**, M. Patrick **QUELAUDREN**, Mme
Véronique **DURAND**, M. François **LARGENTON**, M. Jérôme **MONTI**,
Mme Monique **MELL**, Mme Vanessa **GUILLOUX**, M. Jean **DANIEL**,
Mme Monique **PAUBERT**, M. Kévin **LE BEUVANT**, Mme Hélène **CHARPENTIER**,
M. Adrien **BINET**, Mme Gaëlle **LE BERRE**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Valérie
DREAU, M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Anne **TINCO**, M. Stéphane **LE DOARE**,
Mme Anne **KARREN**, Mme Catherine **BOURGOIN**, formant la majorité des
membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie **PRIMOT** à M. Yves **CANEVET**
M. Denis **SIMON** à Mme Gaëlle **LE BERRE**

Mme Annie **CAUDAL** a été désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses
articles L.2122-21, L.2132-1 et L.2132-2 ;

VU la requête n°1304512-1 présentée par Monsieur et Madame
BRIERE devant le Tribunal Administratif de RENNES ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 29

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 0

AUTORISE le Maire à défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de RENNES dans le cadre du recours contentieux exercé par Monsieur et Madame BRIERE visant à l'annulation :

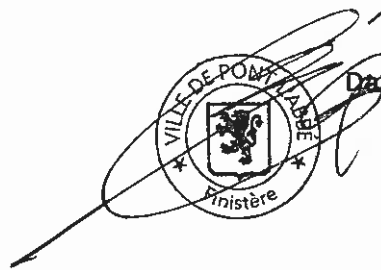
- de la délibération n°20130527-14 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2013 arrêtant le projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;
- de la décision implicite de rejet du Maire à la suite du recours gracieux déposé par Monsieur BRIERE à l'encontre de la délibération précitée ;

MANDATE Maître Erwan LE CORNEC (5, rue du Docteur Guillard – BP 21 203 – 29102 QUIMPER CEDEX) pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire devant le Tribunal Administratif de RENNES ;

AUTORISE le Maire à signer tout acte ou tout document se rapportant à cette affaire.

Fait à PONT-L'ABBE, en l'HOTEL DE VILLE, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

 **LE MAIRE,**
Daniel COUÏC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20140217-20140217_13-DE

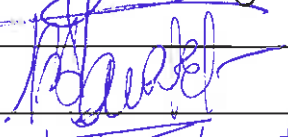
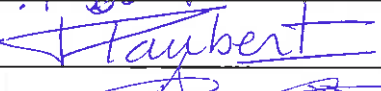
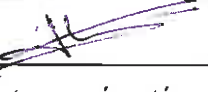
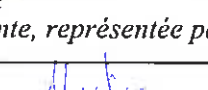
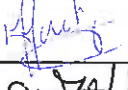
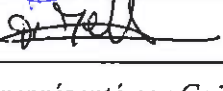
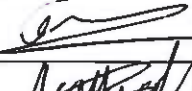
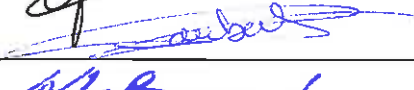
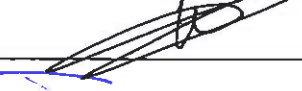
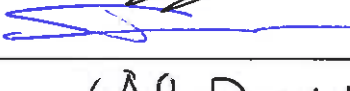
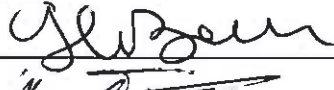
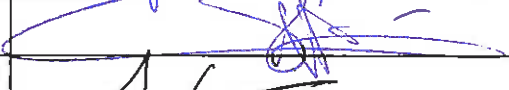
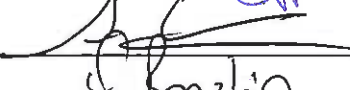
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2014
Publication : 19/02/2014

Le Maire,
Daniel COUÏC.



Emargements du Registre des Délibérations

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	EMARGEMENTS (PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE)
COUÏC Daniel – 4, rue du 8 Mai 1945	
CAUDAL Annie - 16, rue du Méjou	
CANEVET Yves – 33, place de la République	
BLANCHET Véronique – 8, rue Parc Boréden	
PAUBERT André - 1, allée Jean de La Fontaine	
BARGAIN Christine – 48, rue Louis Lagadic	
BERNARD Daniel – Séquer Névez	
GUTTON Marie Laure – 20, rue Elie Fréron	
QUELAUDREN Patrick – Kérouant Vihan	
DURAND Véronique – 25, place de la République	
LARGENTON François – 62, rue Per Jakez Hélias	
PRIMOT Anne Marie – 24, rue de la Carrière	Absente, représentée par Yves CANEVET
MONTI Jérôme – 5 rue Ar c'haz Koad – COMBRIT	
MELL Monique – 58, rue Jeanne d'Arc	
SIMON Denis – 45, rue Elie Fréron	Absent, représenté par Gaëlle LE BERRE
GUILLOUX Vanessa – 24, rue Lamartine	
DANIEL Jean - 15, rue Duguesclin	
PAUBERT Monique – 3, avenue de Ménez Bihan	
LE BEUVANT Kévin – Kermaria	
CHARPENTIER Hélène – 3 b, rue du Petit Train	
BINET Adrien – 16, rue Pierre Volant	
LE BERRE Gaëlle – 2, rue de Kéralio	
MAVIC Thierry - 17, rue Jules Simon	
DREAU Valérie – 9, rue des Carmes	
LE FLOC'H Bernard - 5, rue Anne de Bretagne	
TINCQ Anne – 17 A, avenue de Trébéoret	
LE DOARE Stéphane – 1 b, Boulevard des Poilus	
KARREN Anne – 3, rue Surcouf	
BOURGOIN Catherine – 20 Ter, rue des Déportés	